

**CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Les candidatures sont à adresser jusqu’au **12 septembre 2024**, en remplissant le dossier ci-joint. Merci de remplir **u**ne fiche par produit ou gamme, accompagnée d’une photo HD. Le concours comprend cinq catégories : frais-marée libre-service ; traiteur de la mer ; épicerie ; surgelés ; concept.

**Il n’y a pas de frais de participation.**

**Chaque entreprise peut proposer autant de produits qu’elle le souhaite** tant que les conditions sont réunies :

- Le(s) produit(s) présenté(s) doit contenir au moins un produit de la mer ou d’eau douce, sauvage ou d’élevage.

- Sa date de première commercialisation en France doit être postérieure à avril 2023inclus.  Pour la catégorie concept, les produits peuvent être encore en phase de développement.

- Les MDD sont acceptées

Une première sélection sera effectuée par la rédaction de PDM, afin de déterminer les 25 finalistes. Ces derniers seront ensuite soumis au vote d’un jury de professionnels qui évaluera les candidatures (fiches et photos des produits) sur la base d’une grille de notation précise : innovation (degré d’innovation du produit dans sa catégorie, bénéfice consommateur, réflexion marketing - prix, packaging, circuit de distribution… -, aspect et culinarité) et RSE (réflexion autour de la responsabilité environnementale, sociétale, valorisation de la matière première, démarche interfilière).

En parallèle, les produits seront soumis au vote électronique des acteurs de la filière.

Les vainqueurs des Coups de cœur – prix du jury et prix de la filière - seront mis en avant dans le numéro de PDM de décembre-janvier. Ils se verront remettre un diplôme.

Merci d’envoyer votre dossier de candidature par mail : redac.pdm@fitamant.fr et/ ou fanny.rousselin@fitamant.fr

Ces adresses mail peuvent par ailleurs être utilisées tout au long de l’année pour nous informer de vos lancements ou actualités.